

# **ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR DE SAONE-ET-LOIRE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

4, rue du Creusot

71210 MONTCHANIN

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 avril 2019

# **ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR DE SAONE-ET-LOIRE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

4, rue du Creusot

71210 MONTCHANIN

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 avril 2019

---

A l'assemblée générale de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE SAONE-ET-LOIRE

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DE SAONE-ET-LOIRE relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe : la note 7 des règles et méthodes comptables précise l'absence de valorisation des contributions volontaires en nature.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

La conformité aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 des modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources exposées dans la note 11 des règles et méthodes comptables de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

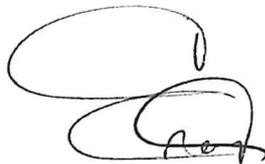
informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Claude Marty', written over a horizontal line.

Jean-Claude MARTY



**LES RESTAURANTS DU CŒUR  
LES RELAIS DU CŒUR**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE  
DE SAONE-ET-LOIRE (AD71)**

---

**COMPTES ANNUELS AU 30/04/2019**

---

**Date d'établissement des comptes : 31/07/19**

**Signatures**

**Président**

**Trésorier**

**LES RESTAURANTS DU CŒUR**  
de Saône-et-Loire  
4 Rue du Creusot - 71210 MONTCHAMIN  
☎ 03 85 78 49 45  
ad71.siege@restosducoeur.org  
SIRET 381 508 977 00059

ETATS FINANCIERS  
du 01/05/2018 au 30/04/2019

SOMMAIRE

1.	BILAN ACTIF .....	3
2.	BILAN PASSIF .....	4
3.	COMPTE DE RESULTAT – CHARGES .....	5
4.	COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS.....	6
5.	FAITS MAJEURS, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	7
a.	Faits Majeurs.....	7
b.	Règles et Méthodes Comptables .....	8
6.	Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS.....	12
a.	Immobilisations .....	12
b.	Amortissements .....	12
7.	Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR.....	13
8.	Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE .....	14
9.	Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS.....	15
9.	Bilan Passif (suite) : FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES .....	16
a.	Variation des Fonds propres .....	16
b.	Variation des Fonds dédiés .....	16
10.	Bilan passif (suite) : DETTES .....	17
a.	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice .....	17
11.	ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS .....	18
a.	Engagements donnés.....	18
b.	Engagements reçus.....	18
12.	RESULTATS ANALYTIQUES .....	19
a.	Répartition du résultat analytique de l'exercice .....	19
b.	Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER) .....	19
13.	COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC .....	20
14.	ANNEXES .....	21

## 1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019			EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Sous-total Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	2 227.48	-1 695.95	531.53	754.28
Installations techniques, matériel et outillage	91 465.62	-80 735.19	10 730.43	14 388.20
Autres immobilisations corporelles	484 082.78	-312 736.95	171 345.83	124 860.50
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
<b>Sous-total – Immobilisations corporelles</b>	<b>577 775.88</b>	<b>-395 168.09</b>	<b>182 607.79</b>	<b>140 002.98</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo.fin	2 700.00		2 700.00	3 200.00
<b>Sous-total – Immobilisations financières</b>	<b>2 700.00</b>		<b>2 700.00</b>	<b>3 200.00</b>
<b>TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>580 475.88</b>	<b>-395 168.09</b>	<b>185 307.79</b>	<b>143 202.98</b>
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks				
Créances clients (dont locataires)				
Autres créances	76 462.90		76 462.90	161 505.14
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	75 718.75		75 718.75	654.04
Charges constatées d'avances	3 667.88		3 667.88	1 240.45
<b>TOTAL II – ACTIF CIRCULANT</b>	<b>155 849.53</b>		<b>155 849.53</b>	<b>163 399.63</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>736 325.41</b>	<b>-395 168.09</b>	<b>341 157.32</b>	<b>306 602.61</b>

## 2. BILAN PASSIF

<b>BILAN PASSIF</b> (en €)	<b>EXERCICE CLOS LE</b> 30/04/2019	<b>EXERCICE CLOS</b> LE 30/04/2018
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise	92 783.50	92 783.50
Réserves		
Report à nouveau	-125 408.72	-65 249.15
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	10 113.08	-60 159.57
Subventions d'investissement	274 723.12	223 806.20
<b>TOTAL I – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>252 210.98</b>	<b>191 180.98</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II – PROVISIONS</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>TOTAL III – FONDS DEDIES</b>		
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 137.60
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)		
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 888.17	29 222.54
Dettes fiscales et sociales	28 807.94	27 604.83
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)		26 237.86
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)	1 542.23	2 168.80
<b>Sous-total des dettes</b>	<b>60 238.34</b>	<b>90 371.63</b>
Produits constatés d'avance	28 708.00	25 050.00
<b>TOTAL IV – DETTES</b>	<b>88 946.34</b>	<b>115 421.63</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>341 157.32</b>	<b>306 602.61</b>

## 3. COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTES DE RESULTAT – CHARGES (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
<b>Achats</b>		
Achat pour missions sociales	6 272.92	5 376.73
Variation de stock		
<b>Sous-total – Achats stockés</b>	<b>6 272.92</b>	<b>5 376.73</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>412 914.63</b>	<b>356 753.51</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		
Sur rémunérations	8 630.47	6 630.51
Autres	688.52	
<b>Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>9 318.99</b>	<b>6 630.51</b>
<b>Charges de personnel</b>		
Rémunération brute du personnel	412 852.57	414 192.33
Charges sociales & autres charges de personnel	68 184.42	85 807.70
<b>Sous-total – Charges de personnel</b>	<b>481 036.99</b>	<b>500 000.03</b>
<b>Autres Charges</b>		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges	1 430.07	4 521.19
<b>Sous-total – Autres charges</b>	<b>1 430.07</b>	<b>4 521.19</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	53 259.31	49 550.85
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
<b>Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>53 259.31</b>	<b>49 550.85</b>
<b>TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>964 232.91</b>	<b>922 832.82</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II – CHARGES FINANCIERES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers cédés)		278.57
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>278.57</b>
Impôts sur les sociétés		
<b>TOTAL IV – IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL V – ENGAGEMENTS A REALISER</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)</b>	<b>964 232.91</b>	<b>923 111.39</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>10 113.08</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>974 345.99</b>	<b>923 111.39</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>		
<b>Charges :</b>		
Secours en nature		
Personnel Bénévole		
<b>Total</b>		
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<b>733 371.00</b>	<b>719 728.00</b>

## 4. COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS

COMPTES DE RESULTAT – PRODUITS (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
<b>Chiffres d'affaires</b>		
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises		
Ventes de travaux et études		
Variation de stocks (en cours et produits finis)		
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion	2 503.15	2 124.70
<b>Sous-total – Chiffre d'affaires</b>	<b>2 503.15</b>	<b>2 124.70</b>
<b>Production immobilisée</b>		
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>460 397.60</b>	<b>468 252.44</b>
<b>Autres fonds privés</b>		
Subventions reçues de l'Association Nationale	281 870.00	201 500.00
Contributions reçues d'autres associations départementales		1 200.00
Autres fonds privés (mécénats d'entreprise, OSBL...)		
<b>Sous-total – Autres fonds privés</b>	<b>281 870.00</b>	<b>202 700.00</b>
<b>Cotisations</b>		
<b>Produits de la Générosité du Public</b>		
Dons non affectés	43 602.28	25 249.65
Dons affectés	149 107.00	127 227.00
Produits des manifestations	35 221.75	33 624.00
<b>Sous-total – Produits de la générosité du public</b>	<b>227 931.03</b>	<b>186 100.65</b>
<b>Produits divers de gestion</b>	<b>229.92</b>	<b>2 063.33</b>
<b>Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges</b>	<b>1 377.83</b>	<b>1 650.00</b>
<b>TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>974 309.53</b>	<b>862 891.12</b>
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	36.46	60.70
Reprises sur provisions et transfert de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II – PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>36.46</b>	<b>60.70</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de capital		
Quote-Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice		
Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges		
<b>TOTAL III – PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
<b>TOTAL IV – REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES</b>		
<b>TOTAL PRODUITS (I + II + III+IV)</b>	<b>974 345.99</b>	<b>862 951.82</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE</b>		<b>60 159.57</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>974 345.99</b>	<b>923 111.39</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>		
<b>Produits :</b>		
Dons en nature		
Bénévolat		
<b>Total</b>		
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<b>733 371.00</b>	<b>719 728.00</b>

5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

Néant

## b. Règles et Méthodes Comptables

1. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, et le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au plan comptable général, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Concernant les immobilisations reçues à titre gratuit, les Associations Départementales ont la possibilité de les comptabiliser en immobilisation pour une valeur de 1 euro afin d'en assurer la traçabilité dans les comptes. Elles sont amorties en totalité dès la première année.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algéco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

3. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 5. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## 6. Subventions

### 6.1 Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés. Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

### 6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

## 7. Autres ressources

Dans la mesure où l'association ne dispose pas encore d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association ne peut procéder à leur inscription au pied du compte de résultat et du CER.

Ainsi, le travail bénévole ne peut pas encore être valorisé au niveau de chaque Association Départementale en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer précisément les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque bénévole. Toutefois une méthode statistique basée sur un échantillon représentatif d'Associations Départementales permet de valoriser au niveau global des Restaurants du Cœur la contribution du bénévolat.

Les dons de marchandises reçues ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association. Cependant, les quantités collectées sont indiquées dans la note 14 en dernière page.

Les autres dons et contributions en nature (mise à disposition de véhicules et de locaux par exemple) sont en cours de recensement mais à ce stade, leur évaluation n'est pas assez précise pour figurer dans les comptes de l'Association.

## 8. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

#### 9. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2018/2019 s'élève à 5 327,99 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### 10. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

#### 11. Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est structuré de la façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 constituent un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.

Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois et d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

##### **Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales**

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE SAONE-ET-LOIRE (AD71)

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

### Définition des autres fonds privés

Les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale
  - des contributions reçues d'autres Associations Départementales
  - des mécénats d'entreprises
- Les mécénats font l'objet d'une convention écrite.
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

### Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons des particuliers ou d'entreprises (hors mécénats matérialisés par une convention écrite) ainsi que les produits des manifestations.

### Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis n'est pas effectuée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE SAONE-ET-LOIRE (AD71)**

**6. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS**

**a. Immobilisations**

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Structures légères (Algéco, Mobilhome)	2 227.48				2 227.48
Rénovations, réhabilitations immobilières					
Agencements, installations, aménagements et autres immob.	172 333.63				172 333.63
Matériel de transport (transpalette...)	141 290.55	88 179.84	5 000.00		224 470.39
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	14 979.19	1 705.28	956.80		15 727.67
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	86 005.62	5 460.00			91 465.62
Matériel de jardins et cheptel	71 032.09	519.00			71 551.09
Matériel ateliers et cuisine					
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>487 868.56</b>	<b>95 864.12</b>	<b>5 956.80</b>		<b>577 775.88</b>
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations					
Dépôts et cautionnements versés	3 200.00	1 000.00	1 500.00		2 700.00
Autres immobilisations financières					
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 200.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 500.00</b>		<b>2 700.00</b>
<b>Total</b>	<b>491 068.56</b>	<b>96 864.12</b>	<b>7 456.80</b>		<b>580 475.88</b>

**b. Amortissements**

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles					
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>					
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles					
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)	1 473.20	222.75			1 695.95
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières					
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	125 155.89	11 930.19			137 086.08
Amortis./matériel de transport (transpalette...)	93 467.96	20 386.84	5 000.00		108 854.80
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)	13 522.87	934.49	956.80		13 500.56
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	71 617.42	9 117.77			80 735.19
Amortis / matériel de jardins et cheptel	42 628.24	10 667.27			53 295.51
Amortis/ matériel ateliers et cuisine					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>347 865.58</b>	<b>53 259.31</b>	<b>5 956.80</b>		<b>395 168.09</b>
<b>Total</b>	<b>347 865.58</b>	<b>53 259.31</b>	<b>5 956.80</b>		<b>395 168.09</b>

## 7. Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR

Stocks (en €)	30/04/2019			30/04/2018
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Missions Sociales				
<b>Total</b>				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	2 700.00	2 700.00	
Créances Diverses			
<b>Total</b>	<b>2 700.00</b>	<b>2 700.00</b>	
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients (dont locataires)			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	76 462.90	76 462.90	
<b>Total</b>	<b>76 462.90</b>	<b>76 462.90</b>	
<b>Total</b>	<b>79 162.90</b>	<b>79 162.90</b>	

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
Clients, locataires et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	35 744.77
Association Nationale	
Débiteurs et créditeurs divers	33 317.83
<b>Total</b>	<b>69 062.60</b>
<i>Dont subventions à recevoir</i>	<i>35 744.77</i>

## 8. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au 30/04/2019	Plus Values latentes	Moins Values latentes
SICAV				
Fonds Communs de Placement				
<b>Total</b>				

Disponibilités (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Comptes sur livrets (livret A)	190.50
Comptes-courant	75 528.25
Caisse	
Intérêts courus	
<b>Total</b>	<b>75 718.75</b>

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1an et plus
Locations	3 114.49	3 114.49	
Maintenance			
Assurances			
France Télécom			
EDF – GDF			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges	553.39	553.39	
<b>Total</b>	<b>3 667.88</b>	<b>3 667.88</b>	

## 9. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2019
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
<b>Total (1)</b>				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client				
Autres créances				
<b>Total (2)</b>				
<b>Total Général (1+2)</b>				

## 9. Bilan Passif (suite) : FONDS ASSOCIATIFS &amp; FONDS DEDIES

## a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montants au 30/04/2018	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Poste à poste	Montants au 30/04/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	92 783.50					92 783.50
Fonds associatifs avec droit de reprise						
Subventions d'investissement	223 806.20		50 916.92			274 723.12
Réserves						
Report à nouveau	-65 249.15	-60 159.57				-125 408.72
Résultat comptable de l'exercice	-60 159.57	60 159.57	10 113.08			10 113.08
<b>Total</b>	<b>191 180.98</b>		<b>61 030.00</b>			<b>252 210.98</b>

## b. Variation des Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager 30/04/2018	Utilisations	Engagements	Fonds à engager 30/04/2019
A : Sur subventions de fonctionnement				
B : Sur dons manuels affectés				
C : Sur autres fonds privés				
<b>Total</b>				

## 10. Bilan passif (suite) : DETTES

## a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	29 888.17	29 888.17		
Personnel et comptes rattachés	11 936.51	11 936.51		
Dettes fiscales et sociales	16 871.43	16 871.43		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 542.23	1 542.23		
Produits perçus d'avance	28 708.00	28 708.00		
<b>Total</b>	<b>88 946.34</b>	<b>88 946.34</b>		

Charges à payer (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Fournisseurs	12 994.51
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	11 936.51
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 483.87
Etat & Collectivités Publiques	
Débiteurs et créiteurs divers	
Intérêts courus à payer	
<b>Total</b>	<b>28 414.89</b>

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Subventions	28 708.00	28 708.00		
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>28 708.00</b>	<b>28 708.00</b>		

## 11. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

## a. Engagements donnés

Tableau des engagements en crédit-bail

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules						
Mobiliers, matériels bureau & informatique						
Autres	9 138.84	39 886.24	9 138.84		9 138.84	364.94
<b>Total</b>	<b>9 138.84</b>	<b>39 886.24</b>	<b>9 138.84</b>		<b>9 138.84</b>	<b>364.94</b>

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

## b. Engagements reçus

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	36 493.20	7 298.64	29 194.56	7 298.64
<b>Total</b>	<b>36 493.20</b>	<b>7 298.64</b>	<b>29 194.56</b>	<b>7 298.64</b>

## 12. RESULTATS ANALYTIQUES

## a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Subventions AN.I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	116 059.40	197 095.28	45 898.00	359 052.68	359 052.68	
Actions d'accompagnement en centre	794.46			794.46	794.46	
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir	5 870.00	543.75		6 413.75	6 413.75	
Ateliers de Français, Aide aux devoirs	246.69			246.69	246.69	
Accompagnement et retour à l'emploi	47 168.06	28 000.00	413 985.75	489 153.81	489 153.81	
Frais de fonctionnement	106 517.45	2 292.00	4 661.21	113 470.66	103 357.58	10 113.08
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi						
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolat	5 213.94			5 213.94	5 213.94	
<b>Total</b>	<b>281 870.00</b>	<b>227 931.03</b>	<b>464 544.96</b>	<b>974 345.99</b>	<b>964 232.91</b>	<b>10 113.08</b>

## b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE SAONE-ET-LOIRE (AD71)**  
**13. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**  
(Loi n°91-772 du 7 août 1991, art 4)  
**AU 30/04/2019**

EMPLOIS	Emplois = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	Formu- les	RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)	Formu- les
(en €)				REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEE EN DEBUT D'EXERCICE			T1
1- Missions Sociales	860 875.33	225 639.03	ST1	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	227 931.03	227 931.03	T2
Distribution Alimentaire	359 052.68	197 095.28		1.1 Dons et legs			
Actions d'Accompagnement en centre	794.46			Dons manuels non affectés	43 602.28	43 602.28	
Logement et Hébergement d'Urgence				Dons manuels affectés	149 107.00	149 107.00	
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs	6 660.44	543.75		Legs et autres libéralités non affectés			
Accompagnement Retour à l'Emploi	489 153.81	28 000.00		Legs et autres libéralités affectés			
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi				1.2 Autres produits liés à la générosité du public			
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice				Manifestations	35 221.75	35 221.75	
Formation et animation du bénévolat	5 213.94			2- Autres fonds privés	281 870.00		
2- Frais de Recherche de fonds			ST2	3- Subventions	460 397.60		
Frais appel à la générosité du public				Union européenne	-9 991.80		
				Etat français			
3- Frais activité Enfoirés				Collectivités territoriales	119 058.10		
				Autres	351 331.30		
4- Frais de fonctionnement	103 357.58	2 292.00	ST3	4- Autres produits	4 147.36		
				Produits de l'activité "Enfoirés"			
				Autres Produits	4 147.36		
		227 931.03	T3=ST1+S T2+ST3				
I- TOTAL DES EEMPL EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT	964 232.91			I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	974 345.99		
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS				II- REPRISES DE PROVISIONS			
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES				III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EX ANTERIEURS			
				IV- VARIATION DES FONDS DEDIES DE LA GP.			T4
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	10 113.08			IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE			
TOTAL GENERAL	974 345.99			TOTAL GENERAL	974 345.99	227 931.03	T2+T4
V- PART DES ACQUISITIONS IMMOS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCEE PAR LA GP			T5				
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOS FINANCEES PAR LA GP			T5 bis (négatif)				
VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		227 931.03	T6=T3+T5 +T5bis	VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		227 931.03	T6
				SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEES AU COURS DE L'EXERCICE			T7= T1+T2 +T4-T6
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions Sociales							
Frais de recherche de fonds				Bénévolat			
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)				Dons en nature			
Total				Total			

## 14. ANNEXES

Bénévoles

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
Bénévoles	983	720
<b>Total</b>	<b>983</b>	<b>720</b>

Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
<i>Contrats Aidés :</i>		
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI	15.99	14.69
<i>Sous- Total Contrat Aidés</i>	<i>15.99</i>	<i>14.69</i>
CDD/CDI	3.80	3.80
<b>Total</b>	<b>19.79</b>	<b>18.49</b>

Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Denrées alimentaires (en tonnes)	71.80	188.60	234.00	494.40
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)	3.90	1.10	0.60	5.60
<b>Total</b>	<b>75.70</b>	<b>189.70</b>	<b>234.60</b>	<b>500.00</b>

Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
964 232.91	964 232.91

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
974 345.99	974 345.99

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le Trésorier de l'association

Le Commissaire aux comptes

